

---

## AVIS PUBLIC

N° 2019-011

### 2<sup>e</sup> séance extraordinaire

---

*Suivant les dispositions de l'article 956 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), avis public vous est donné de ce qui suit :*

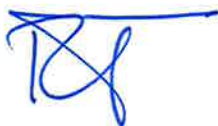
Il y aura séance extraordinaire du conseil municipal, **le lundi 30 septembre 2019**, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil située au 2 rue de l'École, à Chute-aux-Outardes.

Toute la population y est invitée.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 24<sup>e</sup> jour de septembre 2019.



Le directeur général et  
Secrétaire-trésorier,



Rick Tanguay